



Bulletin d'engagement

Course du Muguet Vendredi 1er mai 2015
Amicale Spiridon 82



Membre de la CDCHS

Pour des raisons de réglementation sanitaire chaque coureur doit amener ses épingles.

Les champs avec des * sont obligatoires.

Dossard:

Déjà payé?: Oui Non

Parcours *

- 1 km
- 2 km
- 3 km
- 6 km
- 15 km
- Ballade

*Nom:	<input type="text"/>	*Adresse:	<input type="text"/>
*Prénom:	<input type="text"/>	*CP:	<input type="text"/>
*Né(e) le:	<input type="text"/>	*Ville:	<input type="text"/>
*Sexe:	<input type="text"/>	Adresse email:	<input type="text"/>
Téléphone:	<input type="text"/>	*Catégorie:	<input type="text"/>

Conformément à la loi L 231-3 du code du sport, tout coureur désirant s'inscrire doit présenter, soit une licence FFA pour l'année 2015, soit un certificat médical, ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, datant de moins d'un an à la date de la compétition pour la pratique de la course à pied en compétition.

- Tout coureur ayant une licence sportive (hors FFA) devra dorénavant présenter un certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, datant de moins d'un an à la date de la compétition pour la pratique de la course à pied en compétition.

- Coureur Licencié, n° de licence sportive :

- Coureur Non Licencié: Joindre un certificat médical de non contre-indication à la course à pied datant de moins d'un an au 1er mai 2014.

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et avoir présenté aux organisateurs une licence sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident lié à mon état de santé.

- Autorisation parentale pour les moins de 18 ans.**

Je soussigné (nom et prénom du responsable légal),

autorise l'enfant inscrit ci-dessus à participer à la course du muguet.

Signature des parents du mineur :

Nota: si vous envoyez ce bulletin par email, cette signature vous sera demandée lors du retrait du dossard.

- Paiement chèque à l'ordre de l'Amicale Spiridon 82: (inscriptions groupées : 1 bulletin par coureur et 1 chèque pour le groupe)**

inscription course : 8€ avant le 27/04/15 ou 10€ sinon, 5€ pour la balade.	<input type="text"/> € X	<input type="text"/> =	<input type="text"/> €
inscription repas :	10 € X	<input type="text"/> =	<input type="text"/> €
Total :			<input type="text"/> €



LA PORTEUSE DE PAIN



Bulletin à renvoyer par courrier à: Amicale Spiridon 82, 13 rue Fraîche 82000 Montauban
ou par mail à: amicalespiridon82@gmail.com



COURSE DU MUGUET – Vendredi 1er Mai 2015

Course à Pied 15 km départ 9h30

Course à Pied 6 km départ 9h45

Balade du Muguet 3 ou 6 km départ à 9h50

Course à Pied 1,2,3 km départ 11h15



MONTAUBAN



REGLEMENT DES COURSES



• Déroulement de la course

Le départ et l'arrivée s'effectuent au port du canal à Montauban, ville basse.

Les coureurs s'inscrivent au choix pour 6 km ou 15 km pour les adultes et 1,2,3 km pour les enfants, sur un circuit empruntant les berges du canal.

• Inscriptions

Le matin de l'épreuve, sur place, à partir de 7h30, par courrier ou par mail.

Course Adulte

Aucune restriction des cadets (né en 1998-1999) aux vétérans, hommes et femmes.

Le droit d'inscription est fixé à **8€** pour chaque épreuve avant le 27 avril 2015 et **10€** après.

Chaque coureur recevra une récompense : un tee-shirt, produits du terroir et un casse-croûte.

Course Enfant

Enfants nés en 2006-2007-2008-2009 : parcours de 1 km

Enfants nés en 2004 et 2005 : parcours de 2 km

Enfants nés en 2000-2001-2002-2003 : parcours de 3 km

Le droit d'inscription est **gratuit**. Chaque coureur recevra une récompense : médaille, diplôme, gâteaux et fruit.

Balade

Le droit d'inscription est fixé à **5€**.

Chaque marcheur recevra une récompense : un tee-shirt, produits du terroir et un casse-croûte.

• Ravitaillement

Des postes de ravitaillement (eau, glucose, fruits, biscuits secs, pain d'épice...) et d'épongeage sont prévus sur le parcours et un à l'arrivée.

• Sécurité

Les carrefours importants sont gardés par des signaleurs. Il convient néanmoins de respecter le code de la route. Un 2 roues balai fermera le circuit. Il est impératif de respecter le balisage mis en place par l'organisation pour garer les voitures.

A tout moment, des modifications dictées par la sécurité pourront être apportées par les organisateurs.

• Surveillance médicale

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique. Il s'engage à présenter au moment de l'inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident lié à son état de santé.

Une équipe de la Croix Rouge Française se tiendra prête à intervenir en cas d'incident.

Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de AVIVA Assurances.

• Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Le fait de s'engager implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement.

• Animations

Après les Podiums, tirage au sort de lots de valeur pour les concurrents des courses des 6km et des 15km. **Et tirage au sort d'un vélo pour les concurrents des courses enfants.** Apéritif accompagné d'une animation musicale.

Repas possible sur place : 10,00 €, réservation recommandée.

• Droit de l'image

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la course à pied.

• Modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de circonstances imprévues.

MERCI À NOS PARTENAIRES DYNAMIQUES ET A NOS BENEVOLES DEVOUES.

www.amicalespiridon82.com